



Bulletin de liaison du Comité des Travaux Sous Tension n° 24
Octobre 2020

Sommaire

1.	A destination des employeurs	2
1.1	Conditions d'Exécution du Travail BT	2
1.2	Fiches Techniques BT	2
1.3	Fiches Techniques HTA	2
1.4	Fiches Techniques HTB	2
1.5	Recommandation TST HTA	2
1.6	Identification des outils contrôlés	3
2.	A destination des organismes de formation TST BT agréés	3
2.1	Cursus de formation aux TST BT	3
3.	A destination des laboratoires de contrôle périodique agréés	3
3.1	Guides de contrôles périodiques BT-HTA et HTB	3

1. A destination des employeurs

1.1 Conditions d'Exécution du Travail BT

Amendement A1 aux CET BT portant sur la CET 6.6 qui définit les règles à respecter pour réaliser un travail sur batterie d'accumulateur. Cet amendement modifie les seuils à respecter. **Il est applicable à compter du 1^{er} janvier 2021.**

Cet amendement est disponible sur le site du Comité des Travaux Sous Tension.

1.2 Fiches Techniques BT

Edition 2020 – Le nouveau recueil de Fiches Techniques TST BT est entré en vigueur au 1^{er} janvier 2020. Ce recueil a défini, pour certaines Fiches Techniques, un délai de mise en application, permettant une transition progressive entre les anciennes et nouvelles Fiches Techniques.

Il est rappelé que les FT BT 105, 401, 402, 403 et 405 approuvées en décembre 2019 doivent être appliquées depuis le 1^{er} juillet 2020. Les FT BT 105, 401, 402 et 403 approuvées en juillet 2016 ne sont plus applicables depuis le 1^{er} juillet 2020.

1.3 Fiches Techniques HTA

Il est décidé de prolonger jusqu'au 31 décembre 2020 la durée de validité des fiches techniques TST HTA suivantes :

- **FT HTA 196 d'avril 2017** « Support de conducteur à fourche »
- **FT HTA 197 d'avril 2017** « Support de conducteur à galet »
- **FT HTA 244 d'avril 2017** « Collier à étrier »
- **FT HTA 246 d'avril 2017** « Collier à manille »
- **FT HTA 380 d'avril 2017** « Bras d'armement auxiliaire »

1.4 Fiches Techniques HTB

Edition 2021 – Ce nouveau recueil comprend l'ensemble des Fiches Techniques HTB applicables au 1^{er} janvier 2021.

1.5 Recommandation TST HTA

Les recommandations n° 1 et n° 2 TST HTA du Comité des Travaux sous Tension aux employeurs travaillant sous tension dans le domaine HTA et aux exploitants de réseaux électriques HTA respectivement approuvées en juin 2006 et en juin 2009 sont annulées et remplacées à compter du 1^{er} janvier 2021 par le document référencé 2020-00015-CTST-REC-1 approuvé le 18 juin 2020 par le Comité des Travaux Sous Tension « Recommandation TST HTA du Comité des Travaux sous Tension aux employeurs de personnel travaillant sous tension dans le domaine HTA et aux exploitants d'ouvrages électriques HTA ».

Ce document est disponible sur le site du Comité des Travaux Sous Tension.

1.6 Identification des outils contrôlés

Actuellement un système de point de couleur est utilisé par les laboratoires de contrôle périodique agréés par le Comité des Travaux Sous Tension pour repérer les outils ayant satisfait au contrôle périodique de l'année.

Le suivi et la traçabilité des outils contrôlés relevant de la responsabilité des entreprises propriétaires des outils dans le cadre de leur obligation liée au maintien en état de conformité des équipements de travail et de protection, **le Comité des Travaux Sous Tension a décidé de supprimer l'obligation faite aux laboratoires d'apposer un point de couleur sur les outils ayant satisfait au contrôle, à l'issue du contrôle périodique.**

Il revient aux entreprises propriétaires des outils TST de tracer, sous une forme qui leur convient (marquage de l'outil par les équipes utilisatrices, traçage dans un outil SI, ...), la conformité des outils mis à disposition de leurs salariés et de s'assurer que ces outils sont utilisés, contrôlés et maintenus conformément aux règles en vigueur.

Les laboratoires de contrôle périodique fourniront un rapport de contrôle donnant les résultats pour chaque outil contrôlé ; ces outils seront identifiés dans le rapport selon les éléments d'identification mis à disposition par les entreprises propriétaires.

Ces nouvelles dispositions seront applicables au 1er janvier 2021.

2. A destination des organismes de formation TST BT agréés

2.1 Cursus de formation aux TST BT

Le module SOU CIS du cursus de formation aux TST BT a été mis à jour. Le cursus modifié est applicable depuis le 1^{er} octobre 2020.

3. A destination des laboratoires de contrôle périodique agréés

3.1 Guides de contrôles périodiques BT-HTA et HTB

Edition 2021 – les Guides de contrôles périodiques BT-HTA et HTB ont été mis à jour et sont applicables au 1^{er} janvier 2021.

Cette mise à jour prend en compte la décision du Comité des Travaux Sous Tension de supprimer l'obligation d'apposer un point de couleur par les laboratoires sur les outils ayant satisfait aux contrôles.

Cette mise à jour intègre les mises à jour et création des fiches d'essais suivantes :

- Pour le domaine BT-HTA :
 - HTA-FCV n°5, approuvée en août 2019
 - HTA-FEE n°27, approuvée en août 2019
 - HTA-FEE n°32, nouvelle fiche, approuvée en juin 2020



- Pour le domaine HTB :
 - HTB-FCV n°5, approuvée en août 2019
 - HTB-FEE n°5, approuvée en août 2019
 - HTB-FEE n°11, approuvée en août 2019
 - HTB-FEE n°12, approuvée en août 2019

FIN